

16. INF. PRÉS. — *S'asseoir.*
17. PASSÉ. — *S'être assis.*
18. PART. PRÉS. — *S'asseyant* (inv.).

19. PART. PASSÉ. — *assis, assise.*

20. PART. PASSÉ COMP. — *S'étant assis.*

Le participe régit *dans* et *sur*.

DEUXIÈME FORME :

1. *Je m'asseoïs, tu t'asseoïs, il s'asseoit ; n. n. assoyons, v. v. assoyez, ils s'assoient.*

2. *Je m'assoyais, etc.*

3. Comme la 1re forme.

4. Le participe passé étant le même pour les deux formes, les temps composés se conjuguent de la même manière dans les deux formes.

7. *Je m'asseoïrai, etc.*

8. V. 4.

9. *Je m'asseoïrais, etc.*

10. V. 4.

11. *Asseois, assoyons-nous, assoyez-vous.*

12. *Que je m'asseoïs, etc.*

13. Comme la 1re forme.

14, 15, 16, 17. V. 4.

18. *S'assoyant* (inv.).

19, 20. Comme la 1re formé.

Rasseoir se conjugue de même.

REM.— Il n'y a pas de verbe, dit Bescherelle, qui ait subi autant de variations dans sa conjugaison que le verbe *asseoir*.

Il est certain, dit encore Bescherelle, que la *deuxième forme* est beaucoup plus commode en ce qu'elle est plus régulière. Cependant elle est moins en usage que la précédente à laquelle il faut se conformer. Toutefois, hors de la première acception, et à la voix active, la *deuxième forme* est plus commune et doit être préférée.

La *première forme* du verbe *s'asseoir* (*Je m'asseoïds*) serait, d'après Littré, en usage dans l'Ouest de la France, tandis que la *deuxième forme* (*Je*